



Assemblée Générale de la Maison Pour Tous
Vendredi 27 février 2026
19h00 – Maison des Associations, La Chapelle en Vercors

Présent·e·s :

Claire Voron, Marcel Rance, Valentine Fournier, Gilles Couiller, Michel Roche
Sara Scata représentée par Gilles Couiller
Monique Ferrier représentée par Domie Parein
Françoise Pittet représentée par Valentine Fournier
Lou de Rango, pour Vertapop.

Excusé·e·s :

Françoise Pittet (pouvoir donné à un membre du CA), Pierre-Louis Fillet, Claude Mignet, Jacques Armand, Sara Scata (pouvoir donné à Gilles Couiller), Monique Ferrier (pouvoir donné à un membre du CA)

Ordre du jour

- ◆ présentation du bilan moral et d'activités de 2024-2025.
- ◆ présentation du bilan financier des 2024-2025.
- ◆ vote de l'approbation par l'assemblée du rapport moral, d'activité et financier, affectation du résultat.
- ◆ présentation du budget prévisionnel 2025-2026.
- ◆ présentation des tarifs 2026-2027, vote de principe.
- ◆ renouvellement des membres du conseil d'administration.
- ◆ questions diverses

Rapport moral 2024-2025

Toujours 4 personnes actives au CA. L'association continue à fonctionner grâce à l'aide logistique et administrative apportée par la Maison de l'Aventure en la personne de Kinou pour assurer notamment nos tâches d'employeur. Le faible effectif continue à se faire sentir dans nos capacités à dialoguer efficacement avec les institutions, et également lors de la mise en place de la saison qui occasionne un surcroît de travail entre l'organisation des activités et la prise et la saisie des inscriptions.

Par ailleurs, eu égard à son format extrêmement réduit, le conseil d'administration a continué à fonctionner de manière collégiale, ce qui convient bien à ses membres.

Nous avons malgré tout tenté et parfois réussi à monter de nouvelles activités dont la danse pour enfants qui rencontre un grand succès. D'autres activités proposées n'ont pas rencontré leur public.

Nous espérons que cette assemblée générale saura motiver de nouvelles personnes à venir participer activement au conseil d'administration afin d'assurer la pérennité de l'association, une plus grande diversité dans son administration et, on l'espère, une meilleure répartition des tâches.

Rapport d'activités 2024-2025

La saison 2024-2025 a réuni 157 adhérents dont 50 enfants répartis sur 11 activités.

Nous avons tenté de proposer de nouvelles activités : reliure, arts du spectacle... mais qui n'ont pas rencontré assez de public.

La poterie a en revanche bien fonctionné et le petit groupe a pu créer toute l'année dans la salle de Saint-Agnan mise gracieusement à disposition par la commune.

6 séances estivales de stretching et de yoga ont pu être à nouveau proposées sur les deux mois d'été.

Nous avons mis en place la nouvelle convention collective Eclat et remis à plat l'ensemble des contrats de travail qui sont désormais tout à fait conformes à cette nouvelle mouture de la convention collective. Ce travail s'est étalé sur tout le printemps 2025 où nous avons rédigé les nouveaux contrats avec l'aide de Kinou et la relecture d'Hexopée/FOL 26, puis rencontré les salariés pour leur faire lire et accepter pour la rentrée 2025.

Comptabilité : Marcel et Michel ont tenu la comptabilité en double toute l'année, à la fois sur l'ancien logiciel propriétaire Ciel Compta qui imposait un fonctionnement monoposte sur Windows 7 et sur Dolibarr, logiciel libre de gestion que nous avons installé en ligne de façon à pouvoir y travailler à plusieurs mains. La prise en main a été progressive, car le changement de logiciel amène de nouvelles manières de faire, mais en échange le suivi des facturations et le pointage des comptes s'en est trouvé grandement simplifié.

Spectacle de fin d'année de la danse aérienne : 90 spectateurs sur trois représentations.

- ✓ Mise au vote des rapports moral et d'activités 2024-2025 : approuvés à l'unanimité

Rapports financiers

Saison 2024-2025 :

Elle se solde par un excédent de 4 584,60 €

Cette année se solde par un excédent, ce qui ne nous était pas arrivé depuis 2019 ! Elle s'explique par la conjoncture de notre petite augmentation des tarifs et d'une meilleure fréquentation des activités qui ont bien absorbé les augmentations des salaires et des honoraires. Comme quoi on a raison de porter les nouvelles activités : au bout d'un moment, lorsqu'elles rencontrent leur public, ça marche, y compris financièrement.

Il y a eu également le versement de la subvention de la CCRV en une seule fois : on a donc comptabilisé 5 000 € sur l'exercice qui d'habitude se répartissaient sur deux. Cela explique 2 500 € de l'excédent.

Pour autant cet excédent ne rattrape pas l'ensemble des pertes des années covid et suivantes. L'association a un peu refait ses réserves, qui ne sont pas si importantes comme on le verra dans la discussion sur le prévisionnel.

Nous proposons d'affecter ce bénéfice au report à nouveau de l'exercice 2025-2026.

- ✓ Mise au vote du rapport financier de la saison 2024-2025, avec les propositions d'affectation des bénéfices. Approuvé à l'unanimité.

Prévisionnel 2025-2026

Le compte de résultat prévisionnel de la saison pouvait parvenir à l'équilibre en supposant le maintien des aides publiques. Cet équilibre restait très théorique avec des variations possibles selon les activités à lancer l'an prochain :

Le très bon départ de la danse nous permet d'envisager de créer de nouveaux groupes avec toujours le risque d'en porter certains avec des effectifs un peu faibles.

De la même manière, le lancement de l'activité escrime coûtera aussi car même si les conditions proposées par le comité départemental sont très sympa sur le lancement, il nous faudra commencer à investir un peu dans du matériel.

Ces variables peuvent facilement coûter quelques milliers d'euros mais tout aussi bien s'équilibrer.

Départ à la retraite de Nicole : il sera pris sur fonds propres (4 500 €) et nous ne le comptons pas comme un déficit de l'année, mais comme une utilisation de provisions. À noter pour l'avenir que nous aurons également deux départs à la retraite à assumer pour nos deux autres salariés et qu'une provision de 8 000 € est à réserver dans nos actifs circulants.

Nous avons été informés par la CCRV que la subvention ne serait pas reconduite cette année ! Apparemment les règles d'attribution ont été revues sans qu'il y ait eu une quelconque information aux associations. Il s'avère que notre réserve d'actifs circulants a été jugée suffisamment élevée (en apparence supérieure à une année d'exercice) pour justifier la suppression de la subvention sans préavis. Quelques élus ont réussi à négocier les 500 € qui sont donc inscrits sur le prévisionnel, qu'ils en soient ici remerciés. Les 5 500 € manquants seront donc à prendre dans nos réserves l'an prochain.

Notons toutefois afin que les choses soient claires pour l'Assemblée que les 45 000 € d'actifs de la MPT sont en fait grevés de provisions que nous devons à nos salariés à leur départ en retraite. Celui de Nicole a été évalué à 4 500 € par Hexopée, celles des deux autres salariés devraient être un peu inférieures eu égard à leur volume horaire sur leur carrière. Par sécurité et afin d'avoir la certitude de pouvoir assumer nos engagements envers les salariés concernés, il paraît raisonnable au Conseil d'Administration de provisionner 8 000 € pour ceux-ci. Une fois retirées ces provisions, nos actifs circulant s'élèvent donc à seulement 32 500 €, ce qui est inférieur à notre budget annuel, même sans compter les charges supplétives que la CCRV nous demande d'y ajouter. Ainsi comptées, ces réserves auraient même pu rentrer dans les nouvelles règles que la CCRV a appliqué (mais dont nous n'avons pas eu connaissance), sans d'ailleurs qu'ait été analysée la composition de nos actifs ou

renseignements pris sur ce point. Alors même que nous avons été contactés pour nous faire préciser d'autres points de la demande de subvention...

La MPT pourra tenir avec une année blanche de subvention qui suit une année avec 1000 € de moins et une demi année perdue pour nous à la suite du changement du mode de versement la saison passée. Il ne faudrait pas cependant considérer que nous pourrions fonctionner longtemps sans soutien des collectivités tout en pratiquant les mêmes tarifs et en essayant de payer correctement nos intervenants.

- ✓ Mise au vote du budget prévisionnel 2025-2026 : adopté à l'unanimité.

Petit point sur le début de la saison 2025-2026 :

Cette saison voit le nombre de pratiquants se stabiliser avec 141 adhérents à ce jour, dont 34 enfants.

Nouvelles activités :

- Danse

Nouvelles activités non maintenues :

- Renforcement adultes
- Reliure
- Yoga des enfants
- Babygym
- Escrime

Les quatre premières activités ont été abandonnées faute d'inscrits en nombre suffisant. L'escrime n'a pu se faire à cause d'un problème de mobilité de l'intervenant choisi par le comité départemental d'escrime. De nombreux jeunes avaient malgré tout manifesté leur intérêt et nous espérons être en mesure de la lancer la saison prochaine.

Cinéma itinérant : Les séances de cinéma ont pu reprendre régulièrement et à la salle des fêtes rénovée de La Chapelle avec le support d'une équipe bénévole organisée par Vertapop qui assure désormais la gestion des séances. La Maison Pour Tous continue à être l'interlocuteur adhérent à la FOL 26, mais l'ensemble des activités, du choix des films à la tenue des séances, est assuré par Vertapop.

Les fiches d'inscription ont été revues et se sont révélées assez bien adaptées à la gestion des inscriptions.

Montant des tarifs d'adhésion à l'association

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de ne pas modifier les tarifs d'adhésion pour 2026-2027, soit pour mémoire :

- Adhésion adulte : 18 €
- Adhésion enfant : 9 €
- Adhésion famille : 30 €

- ✓ Mise au vote des tarifs d'adhésion 2026-2027. Adoptés à l'unanimité.

Montants des cotisations aux activités 2026-2027

Les tarifs mis en place depuis 2022-2023 commencent à rentrer dans les mœurs et sont mieux compris. Le calcul des tranches de quotient reste compliqué pour certains adhérents, mais on y arrive !

Nous avons revu les fiches d'inscription, et la feuille des tarifs sera complétée d'un rappel du mode de calcul de la tranche de quotient familial.

Nous lançons la discussion avec l'Assemblée afin de déterminer ensemble les orientations possibles à donner au Conseil d'Administration pour l'établissement des tarifs 2026-2027. Il ne s'agit pas là de voter de façon fixe la future grille des tarifs mais les lignes directrices de leur établissement. Il appartiendra au CA de fixer les tarifs définitifs d'ici la rentrée 2026 en fonction de la situation de la MPT et de ses adhérents.

Notons pour alimenter la discussion la liste des éléments modifiables :

La modification peut intervenir sur la progression des tarifs en fonction des tranches. (actuellement nous sommes sur +20 % au passage à une tranche supérieure). Exemple Q1 : 85 €, Q2 : $85 \times 1,2 = 102$ €. Une modification peut donc être d'augmenter les tarifs de 21 ou 22 % à chaque passage de tranche. Cette façon de faire permet de ne pas modifier trop violemment les tarifs des familles aux quotients les plus précaires.

La modification peut intervenir sur le tarif de base (tranche Q1) et suivre la progression définie précédemment. C'est cette modification qui a été apportée sur les tarifs 2025-2026 en augmentant de 5 % le tarif de base et en répercutant cette augmentation sur les tranches suivantes selon la progression définie. Cette solution est assez simple à mettre en œuvre, mais impacte les foyers les plus précaires.

La décision de modification dépendra des discussions que nous aurons avec la Communauté de Communes ce printemps au sujet de la pérennisation ou de la disparition de la subvention de fonctionnement qui nous était jusqu'ici accordée et qui nous permettait entre autres de proposer des tarifs les plus bas possibles pour les enfants et les plus petits quotients.

- ✓ Mise au vote des orientations définies par la discussion avec l'Assemblée. Consensus de l'assemblée sur ces orientations.

Perspectives 2026-2027

Escrime : nous travaillons pour proposer l'activité dès la saison prochaine.

Renouvellement du conseil d'administration :

Candidats :

État des candidatures.

- Valentine Fournier
- Domie Parein
- Marcel Rance
- Michel Roche

Élections.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret et/ou le vote candidat par candidat, la liste complète des candidats est soumise au suffrage de l'Assemblée.

- ✓ Mise au vote de la liste des candidats au conseil d'administration : élus à l'unanimité.

En fin d'AG : lecture de la proposition de lettre ouverte suite à la suppression de la subvention de la CCRV à la MPT. S'en sont suivies quelques discussions nourries sur le mode de fonctionnement de la CCRV vis à vis des associations et de ses équipements comme la salle polyvalente.

Rendez-vous est également pris avec Gilles Couiller pour apprendre au conseil d'administration comment faire apparaître proprement les provisions pour les salariés dans le compte de résultat et le bilan financier.

Ces discussions ont eu lieu autour d'un verre et ont pris fin vers 21h.